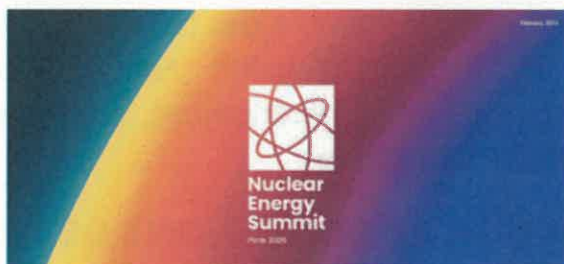


LETTRE D'ENGAGEMENT ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

Sommet sur l'énergie nucléaire
10 mars 2026



1. CADRE ET PORTÉE DE L'ENGAGEMENT

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), labellisé AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », inscrit l'organisation du Sommet sur l'Énergie Nucléaire 2026 dans le prolongement de ses engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, tels que définis dans :

- le Rapport social unique (RSU),
- le Plan d'action ministériel Égalité Femmes-Hommes 2024–2026,
- la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies et contribue, à l'échelle du Sommet, à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5) et à la réduction des inégalités (ODD 10), en cohérence avec les engagements internationaux de la France.



Cette lettre d'engagement précise la déclinaison opérationnelle de ces engagements dans le cadre spécifique de l'événement, conformément au référentiel AFNOR « Événement Égalité Femmes-Hommes ».

2. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

Le Secrétariat général du Sommet sur l'Énergie Nucléaire s'engage à :

- assurer le pilotage de la démarche Égalité Femmes-Hommes tout au long des phases de préparation, de tenue et de clôture de l'événement ;
- désigner une référente Égalité Femmes-Hommes, identifiée comme point de contact pour l'ensemble des parties prenantes ;
- intégrer les enjeux d'égalité Femmes-Hommes dans les arbitrages organisationnels liés à l'événement, dans une logique de proportionnalité et de maîtrise des risques.

3. ORGANISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans le cadre de l'organisation du sommet, le Secrétariat général s'engage à :

- veiller à une répartition équitable des charges de travail entre les femmes et les hommes au sein des équipes mobilisées ;
- garantir un traitement équitable des rémunérations, conformément aux cadres statutaires et contractuels applicables au MEAE ;
- favoriser un environnement de travail respectueux, fondé sur l'égalité de traitement et la prévention des discriminations.

4. CONTENU DE L'ÉVÉNEMENT ET REPRÉSENTATION DES FEMMES

Conscient de la sous-représentation historique des femmes dans le secteur de l'énergie nucléaire, le Secrétariat général s'engage à :

- porter une attention particulière à l'équilibre femmes-hommes parmi les intervenantes et intervenants, modératrices et modérateurs du sommet ;
- valoriser l'expertise féminine, y compris dans les panels techniques, scientifiques et décisionnels ;
- assurer la visibilité des femmes dans les rôles institutionnels et symboliques de l'événement.

Ces engagements sont mis en œuvre dans le respect des contraintes diplomatiques et institutionnelles propres à un sommet international.

5. COMMUNICATION RESPONSABLE ET NON STÉRÉOTYPÉE

Le Secrétariat général du Sommet s'engage à :

- déployer une communication non stéréotypée, conforme aux lignes directrices gouvernementales ;
- veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les supports visuels, éditoriaux et institutionnels liés à l'événement ;
- intégrer, dans la mesure compatible avec le cadre institutionnel, les engagements en faveur de l'égalité Femmes-Hommes dans les communications officielles, y compris le communiqué final.

6. PRÉVENTION, ÉCOUTE ET TRAITEMENT DES SITUATIONS À RISQUE

Le Secrétariat général s'engage à :

- prévenir toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles dans le cadre de l'événement ;
- décliner un dispositif d'écoute et de signalement adapté au sommet, en articulation avec les dispositifs ministériels existants ;
- assurer une communication claire et accessible sur les modalités de signalement auprès des équipes, des prestataires et des participants.

7. PARTIES PRENANTES ET PRESTATAIRES

Le Secrétariat général s'engage à :

- intégrer des exigences relatives à l'égalité Femmes-Hommes dans les relations avec les prestataires et partenaires mobilisés ;
- sensibiliser les prestataires aux principes d'égalité et de prévention des comportements sexistes ;
- veiller au respect des engagements pris, dans la limite du cadre contractuel applicable.

8. SUIVI, ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

Enfin, le Secrétariat général du Sommet sur l'Énergie Nucléaire s'engage à :

- suivre la mise en œuvre des engagements pris au regard d'indicateurs proportionnés et adaptés à un événement ponctuel ;
- analyser les enseignements issus du déroulement du sommet ;
- inscrire la démarche dans une logique d'amélioration continue, au bénéfice des événements futurs organisés par le MEAE.

Fait à Paris, le 20/02/2026

Mélanie Rosselet, Secrétaire générale du Sommet sur l'énergie nucléaire

*Pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Secrétariat général du Sommet sur l'Énergie Nucléaire*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.